

# NISSORUN®

Cultures légumières et ornementales • Pommier • Vigne

Composition	Hexythiazox : 100 g/kg (10 % p/p)
Formulation	Poudre mouillable (WP)
A.M.M.	n° 9700027

## DESCRIPTIF DU PRODUIT

NISSORUN® est un acaricide à usage professionnel, à base d'hexythiazox (groupe IRAC 10A), qui agit par contact sur les œufs et tous les stades larvaires des acariens. Ceci confère à NISSORUN® une très longue persistance d'action. L'emploi de NISSORUN® est compatible avec les principes de la lutte intégrée, à conditions de respecter les précautions d'emploi.

NISSORUN® est efficace sur les acariens de la famille des tétranyques (Genres *Tetranychus* et *Panonychus*, araignées jaunes et rouges). Il n'est pas efficace sur les tarsonèmes et les phytotes.

## Usages autorisés

NISSORUN® est homologué pour le traitement des parties aériennes.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Dose d'emploi recommandée	Nombre maximal d'applications	Stade d'application	D.A.R.
Arbres et arbustes <i>Sous abri</i>	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	non applicable
Rosier <i>Sous abri</i>	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	non applicable
Concombre (uniquement sur cornichon) <i>Plein champ</i>	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	3 jours
Concombre (concombre, courgette, cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible) <i>Sous abri</i>	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	3 jours
Fraisier <i>Plein champ - Sous abri</i>	Acariens	0,50 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-97	3 jours
Melon (melon, pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible) <i>Plein champ - Sous abri</i>	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	3 jours

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Dose d'emploi recommandée	Nombre maximal. d'applications	Stade d'application	D.A.R.
Poivron (poivron, piment) Sous abri	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	3 jours
Tomate (tomate, aubergine) Plein champ - Sous abri	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 14-89	3 jours
Pommier (pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier, pomette)	Acariens	0,75 kg/ha	0,50 kg/ha	1 / an	BBCH 51-81	28 jours
Vigne	Acariens	0,25 kg/ha	0,25 kg/ha	2 / an	BBCH 33-81	21 jours

D.A.R. : Délai Avant Récolte. L.M.R. : Limites Maximales de Résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

CERTIS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et dans les recommandations d'emploi et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages en vigueur. Ainsi, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de non-conformité de cet élargissement permis par ce catalogue.

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

### Conditions d'application

NISSORUN® agit par contact lors de l'application : veiller à assurer une couverture homogène du végétal, à la limite du ruissellement, en veillant à couvrir également les faces inférieures des feuilles. NISSORUN® agissant en tant que ovicide et larvicide, il est nécessaire d'appliquer le produit dès l'apparition des premières formes mobiles. Lorsqu'une population mixte est présente (œufs, larves et adultes), l'association avec un adulticide à action rapide est recommandée.

#### - Sur vigne :

La dose recommandée est de 0,25 kg/ha, avec deux applications par an. NISSORUN® sera utilisé en période estivale précoce, dès l'apparition des premières formes mobiles, soit en général dans la quinzaine de jours qui suit la floraison.

#### - Sur pommier et cultures rattachées :

La dose recommandée est de 0,5 kg/ha. Appliquer NISSORUN® dès l'apparition des premières formes mobiles, en général à partir du stade G-H (chute des pétales). Dans les régions

méridionales, lorsqu'un premier traitement acaricide très précoce est réalisé, l'application de **NISSORUN®** sera faite au stade I.

- Sur rosiers et arbres et arbustes :

La dose recommandée est de 0,5 kg/ha. Pour obtenir des résultats optimaux, appliquer **NISSORUN®** dès l'apparition des premières formes mobiles.

- Sur cultures légumières :

La dose recommandée est de 0,5 kg/ha et s'applique sur végétation complètement développée. En cas d'apparition précoce d'acariens en début de végétation, adapter la dose au volume à traiter.

Sur fraisier, **NISSORUN®** peut s'appliquer dès la fin de l'hiver (avant la couverture des tunnels) ou pendant la saison à l'apparition des premières formes mobiles.

### Précautions d'emploi

Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

### Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

### Sensibilité des végétaux traités

**NISSORUN®** n'entraîne pas la formation de russetting (rugosité) sur les variétés sensibles.

Aucune sensibilité particulière n'a été notée concernant les cultures traitées avec **NISSORUN®**. Cependant, en raison de la diversité des cultures ornementales qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

### Préparation de la bouillie et application

**NISSORUN®** s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau ; sa formulation n'exige pas d'empâtage.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire et commencer l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire de **NISSORUN®** puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application et maintenir l'agitation pendant l'application.

## PREVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

D'une manière générale, l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. Il est important de bien respecter les conditions d'applications.

En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de la préparation liée à des phénomènes de résistance. De ce fait, CERTIS Europe B.V. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

## MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

### Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

1/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe ou pneumatique, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :				NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ PNEUMATIQUE ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT TRACTEUR AVEC CABINE		
<b>GANTS EN NITRILE</b> réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique (1)	À usage unique (2)	À usage unique (1)	À usage unique (2)	Réutilisables
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> combinaison de travail 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET	✓	✓	✓		EPI vestimentaire ET
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel					EPI partiel
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009					Avec capuche	
<b>LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL</b> certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓					
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)	✓					

- (1) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.  
 (2) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application.

2/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		LANCE			
<b>GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES</b> certifiés EN 374-3	✓	✓	✓	✓	✓
<b>EPI VESTIMENTAIRE</b> combinaison de travail 65 % polyester / 35 % coton ≥ 230 g/m <sup>2</sup> + traitement déperlant	EPI vestimentaire ET	✓			✓
<b>EPI PARTIEL</b> blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	EPI partiel				
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	OU Type 3 ou 4*
<b>LUNETTES</b> certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓				
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)	✓				
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006		✓	✓	✓	

\* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

3/ Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à dos, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR À DOS	NETTOYAGE
<b>GANTS EN NITRILE RÉUTILISABLES</b> certifiés EN 374-3	✓	✓	✓
<b>COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE</b> catégorie III type 4 certifiée EN 14605+A1:2009	✓	Avec capuche	✓
<b>LUNETTES</b> certifiées EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓		
<b>PROTECTION RESPIRATOIRE</b> demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387)	✓		
<b>BOTTES</b> certifiées EN 13 832-3:2006		✓	

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65%, grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant ;
- des gants en nitrile certifiés EN 374-3 en cas de contact avec la culture traitée.

*Il convient de noter que la combinaison de travail en coton/polyester 35%/65%, avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, préconisée pour la protection de l'opérateur ou du travailleur peut être remplacée par tout autre EPI vestimentaire, spécifique aux produits phytopharmaceutiques et conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité de la directive 89/686/CEE.*

### Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais, sec et aéré.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

### Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



### CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Boîte de 0,5 kg	Carton de 12 x 0,5 kg	42 cartons = 504 boîtes	Carton de 12 x 0,5 kg

### PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

**NISSORUN® - A.M.M. 9700027**

**ATTENTION**



**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un produit dangereux.

**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.].

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau *pour les usages sur cultures légumières*.

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau *pour les usages sur vigne*.

**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau *pour les usages sur pommier*.

**SPe8** Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes.

**Délai de rentrée : 6 heures (applications en plein champ) et 8 heures (applications en milieu fermé).**

**RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL :** Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE**

**Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).  
Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Homologation Nisso Chemical Europe GmbH. ® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 Guyancourt – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – v9 – 01/2019.